



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
30 novembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents
et plan de travail provisoires**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	3
2. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	3
3. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	5
4. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	5
<i>Débat consacré au PNUD</i>	5
5. Rapport sur le développement humain	5
6. Programmes de pays et questions connexes	6
7. Évaluation	7
8. Volontaires des Nations Unies	8
9. Fonds d'équipement des Nations Unies	9
12. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	10
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	10
10. Programmes de pays et questions connexes	10
11. Évaluation	11



<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	11
13. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	11
14. Questions diverses	12
Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour sa première session ordinaire de 2022 (31 janvier-4 février 2022, New York)	13

Ordre du jour annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Conformément à sa décision 2006/14 et à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) élira un nouveau bureau, composé d'un(e) président(e) et de quatre vice-président(e)s. L'élection se tiendra le 6 décembre 2021. Conformément au principe d'un roulement établi entre les groupes régionaux, le Président ou la Présidente du Conseil d'administration pour 2022 sera élu(e) parmi les candidat(e)s présenté(e)s par les États d'Europe occidentale et autres États qui sont membres du Conseil.

Au titre de ce point, le Conseil adoptera l'ordre du jour et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Il approuvera également le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2021. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour qu'ils ou elles fassent des observations ; le rapport final contient les observations reçues dans les délais impartis.

Conformément à la décision 96/25, un plan de travail pour 2022, établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration, est présenté au Conseil pour adoption.

Documentation

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires (DP/2022/L.1)

Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 ([DP/2022/1](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2021 ([DP/2022/2](#))

Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2022 (DP/2022/CRP.1)

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 contient un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des sept grandes priorités d'audit pour 2020-2021 (présentées dans le rapport de l'année précédente ([DP/2021/3](#)) et appuyées par le Conseil d'administration dans sa décision 2021/1), dont il ressort que des progrès ont été faits dans certains domaines (annexe I). Le rapport rend également compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et pour les années antérieures (annexe II) et des progrès faits dans l'analyse des causes profondes. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un état détaillé de l'application des recommandations des auditeurs et le rapport d'audit complet du Comité des commissaires aux comptes ([A/76/5/Add.1](#)) peuvent être consultés sur le site Web du Conseil d'administration du PNUD.

Le rapport du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 rend compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et pour les années antérieures. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un état détaillé de l'application des recommandations des auditeurs et le rapport d'audit complet du Comité des commissaires aux comptes sur le FENU ([A/76/5/Add.2](#)) peuvent être consultés sur le site Web du Conseil d'administration.

Conformément à la décision 97/2 du Conseil d'administration, le rapport du FNUAP sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires porte sur l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ([A/76/5/Add.8](#)).

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies considère que le FNUAP a clôturé l'année 2020 en bonne santé financière grâce à de bonnes pratiques de gestion financière, notamment des procédures et contrôles destinés à faire en sorte que les dépenses de l'organisation restent dans la limite des ressources financières disponibles. Le Comité considère également que les états financiers du FNUAP donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Un tableau distinct, disponible sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP, présente un état actualisé de l'application des recommandations des auditeurs.

L'UNOPS est heureux de répondre aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport ([A/75/5/Add.11](#)) et de faire le point sur l'état d'avancement de leur application. L'opinion que le Comité des commissaires aux comptes a formulée sur les comptes de l'année terminée le 31 décembre 2020 n'était assortie d'aucune réserve. L'administration de l'UNOPS continue de souligner qu'il importe de prendre des mesures pour remédier aux problèmes soulevés par les auditeurs et, à la lumière de l'évaluation qu'elle a menée, elle indique que des progrès ont été faits dans l'application des recommandations concernant l'année terminée le 31 décembre 2020. L'UNOPS continue de s'employer à donner suite aux recommandations restantes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision concernant les rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020.

Documentation

PNUD : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 ([DP/2022/3](#))

FENU : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 ([DP/2022/4](#))

FNUAP : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 ([DP/FPA/2022/2](#))

UNOPS : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 ([DP/OPS/2022/1](#))

Point 3

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Le rapport commun du PNUD et du FNUAP traite de la suite donnée aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il porte essentiellement sur la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil de coordination à ses quarante-septième et quarante-huitième réunions, tenues en décembre 2020 et juin 2021, respectivement, et à sa session extraordinaire tenue en mars et octobre 2021. Il met également en exergue la façon dont le PNUD et le FNUAP ont contribué à la lutte contre le VIH/sida dans le monde.

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter prendre note du rapport commun.

Documentation

Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination d'ONUSIDA (DP/FPA/2022/1)

Point 4

Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Au titre de ce point, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS feront le point sur les mesures prises pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Cette mise à jour est fournie conformément à la décision 2020/11 par laquelle le Conseil d'administration a prié le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de « continuer à prendre des mesures pour garantir, à l'échelle du système et à tous les niveaux, une approche cohérente centrée sur les victimes, afin de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels » et de « continuer à lui faire des points réguliers sur la manière dont ils préviennent et combattent l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels dans leurs politiques, procédures et opérations à tous les niveaux, en tenant compte des recommandations issues de l'examen indépendant ».

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter adopter une décision sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Documentation

Note de synthèse du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels

Débat consacré au PNUD

Point 5

Rapport sur le développement humain

Le Bureau du Rapport sur le développement humain présentera oralement un rapport sur les consultations relatives au Rapport sur le développement humain pour 2021/22, conformément à la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale. Le Directeur du Bureau décrira les différentes étapes de l'élaboration du rapport (consultations, contributions sollicitées et procédure d'examen ; collecte de données ; réunions

d'information avec les États Membres). Il replacera la rédaction du rapport dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en expliquant notamment comment la notion de développement humain peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il rappellera également au Conseil que les données sur lesquelles reposent les indicateurs du développement humain dépendent des informations en libre accès publiées par les différentes entités du système des Nations Unies qui sont chargées de recueillir des données auprès de chaque pays, de les vérifier et de les présenter de façon uniforme en suivant des normes convenues, afin de garantir la comparabilité, la transparence et l'intégrité des données internationales du système statistique mondial.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité à : a) examiner et approuver les documents relatifs aux programmes régionaux pour 2022-2025 pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes ; b) examiner et approuver, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour les pays suivants : Guinée-Bissau, Mozambique, Malaisie, Maldives, Thaïlande, Viet Nam, Barbade, Belize, El Salvador, Guyana, Honduras, Jamaïque, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago ; c) prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Arabie saoudite, le Brésil et Haïti, et de la première prolongation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ; d) approuver la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Algérie et Bahreïn, la troisième prolongation d'un an des programmes pour l'Afghanistan et la République bolivarienne du Venezuela et la sixième prolongation du programme pour le Yémen, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, ainsi que la sixième prolongation du programme pour la République arabe syrienne, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Documentation

Prolongation des programmes de pays ([DP/2022/5](#))

Additif ([DP/2022/5/Add.1](#))

Document relatif au programme régional pour l'Afrique (2022-2025)
(DP/RPD/RBA/4)

Document relatif au programme régional pour l'Asie et le Pacifique (2022-2025)
(DP/RPD/RAP/4)

Document relatif au programme régional pour les États arabes (2022-2025)
(DP/RPD/RAS/5)

Document relatif au programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2022-2025) (DP/RPD/REC/5)

Document relatif au programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2022-2025) (DP/RPD/RLA/4)

Afrique

Descriptif de programme de pays pour la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/3)

Descriptif de programme de pays pour le Mozambique (DP/DCP/MOZ/4)

Asie-Pacifique

Descriptif de programme de pays pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/4)

Descriptif de programme de pays pour les Maldives (DP/DCP/MDV/4)

Descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (DP/DCP/THA/4)

Descriptif de programme de pays pour le Viet Nam (DP/DCP/VNM/3)

Amérique latine et Caraïbes

Descriptif de programme de pays pour la Barbade (DP/DSP/CAR/4)

Descriptif de programme de pays pour le Belize (DP/DCP/BLZ/4)

Descriptif de programme de pays pour El Salvador (DP/DCP/SLV/4)

Descriptif de programme de pays pour le Guyana (DP/DCP/GUY/4)

Descriptif de programme de pays pour le Honduras (DP/DCP/HND/4)

Descriptif de programme de pays pour la Jamaïque (DP/DCP/JAM/4)

Descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/DCP/PER/4)

Descriptif de programme de pays pour le Suriname (DP/DCP/SUR/4)

Descriptif de programme de pays pour la Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/4)

Point 7

Évaluation

Conformément à la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/29), le Bureau indépendant d'évaluation a soumis son programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2025 et deux évaluations institutionnelles.

Le plan de travail pluriannuel du Bureau a été établi conformément aux dispositions du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025. Le programme du Bureau et son projet de budget sont conçus pour répondre aux attentes du Conseil d'administration, telles qu'énoncées dans la politique d'évaluation du PNUD. Le programme décrit les activités qu'entreprendra le Bureau en matière d'évaluations institutionnelles et thématiques, d'évaluation indépendante des programmes de pays et de développement des capacités d'évaluation, ainsi qu'un nouveau volet consacré à la gestion des connaissances et des données. Il comprend également des propositions de sujets sur lesquels pourraient porter les évaluations institutionnelles et thématiques du Bureau. De plus, il contient des informations sur les nouveaux produits d'évaluation, à savoir les études de synthèse et les évaluations rapides (série « Reflections »), et sur le nouveau système de notation que le Bureau emploiera lors de l'évaluation des programmes de pays du PNUD. Il y est également fait mention de la « Global Evaluation Initiative » (initiative mondiale d'évaluation), une initiative mondiale lancée en collaboration avec la Banque mondiale en vue de renforcer l'appui aux capacités nationales d'évaluation. De plus, il met en lumière le nouveau système du Bureau créé pour appuyer l'exploration et l'exploitation de données, Artificial Intelligence for Data Analytics (AIDA, une intelligence artificielle conçue pour l'analyse de données).

L'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes porte sur le soutien offert aux niveaux mondial, régional et national et sur la mesure

dans laquelle l'approche en trois volets du PNUD a contribué à l'autonomisation psychologique, comportementale et économique des jeunes et à l'instauration de conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des moyens d'existence. Il s'agit de la première évaluation du Bureau consacrée avant tout aux jeunes. Elle est centrée sur les mesures prises à l'échelle des pays entre 2015 et la mi-2021. Cette évaluation a permis d'identifier plusieurs domaines dans lesquels les activités du PNUD ont été couronnées de succès, mais il y est aussi indiqué que le PNUD s'est principalement efforcé d'améliorer l'employabilité des jeunes grâce à la formation professionnelle, plutôt que d'attirer l'attention sur le fait qu'il faut en faire davantage pour augmenter la demande sur le marché de l'emploi et remédier aux problèmes structurels qui empêchent les jeunes de devenir autonomes économiquement.

L'évaluation des activités d'appui du PNUD en matière d'accès à l'énergie et de transition énergétique porte sur les activités d'appui menées dans le cadre de la mise en œuvre de la solution type n° 5, présentée dans le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Elle a permis d'établir dans quelle mesure les objectifs du PNUD en matière d'énergie ont été atteints et de déterminer si les activités du Programme contribuaient toujours de manière pertinente à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). L'évaluation a porté sur tous les projets dans lesquels l'énergie tenait une place importante et auxquels on avait alloué des ressources importantes entre 2018 et 2021. Elle a fait ressortir les contributions importantes du PNUD et le rôle positif que celui-ci joue dans l'appui aux gouvernements, à qui il offre des conseils stratégiques et des démonstrations pratiques sur l'accès à l'énergie renouvelable et aux solutions énergétiques efficaces. Il y est également fait mention des grandes difficultés auxquelles font face le PNUD et les gouvernements partenaires pour ce qui est de garantir l'accès universel à une énergie propre et abordable d'ici à 2030.

Les évaluations seront accompagnées des réponses de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation

Programme de travail pluriannuel du Bureau indépendant d'évaluation (2022-2025) (DP/2022/6)

Évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/7)

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/8)

Évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à l'énergie et à la transition énergétique (DP/2022/9)

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à l'énergie et à la transition énergétique (DP/2022/10)

Point 8 Volontaires des Nations Unies

Conformément à la décision 2013/17 du Conseil d'administration, le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a soumis son troisième cadre stratégique, qui porte sur la période 2022-2025. Le cadre stratégique présente les

principaux objectifs stratégiques du programme VNU pour les quatre années à venir, qui sont axés sur trois grands résultats : contribuer à une Organisation des Nations Unies centrée sur l'être humain, servir les organismes du système des Nations Unies et promouvoir le volontariat. Le cadre stratégique est étroitement aligné sur la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2020, qui porte sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que sur le Programme 2030 et sur le rapport « Notre Programme commun » du Secrétaire général.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du cadre stratégique du programme VNU pour 2022-2025.

Documentation

Cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour 2022-2025 ([DP/2022/11](#))

Point 9 **Fonds d'équipement des Nations Unies**

Le cadre stratégique du FENU pour 2022-2025 décrit les activités que mènera le Fonds, essentiellement en collaboration avec les pays les moins avancés (PMA), pour faire des progrès dans trois grands domaines de changement liés entre eux : a) la mobilisation de nouveaux flux de capitaux privés et publics ; b) le renforcement des marchés et des mécanismes de financement ; c) l'accélération de la transformation économique inclusive, diversifiée et écoresponsable.

Faire des progrès dans ces domaines aidera les PMA à avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable et permettra aux populations de vivre dans la dignité, d'accéder aux financements et aux biens et services essentiels et de devenir plus résilientes. Le FENU s'appuiera sur ses expériences des quatre dernières années et des leçons qu'il en a tirées pour contribuer au changement dans ces domaines, notamment en jouant un rôle plus important en tant qu'hybride entre un organisme de développement et une institution de financement du développement. Pour cela, il continuera d'étoffer ses services d'appui financier comme l'investissement direct, les conseils financiers et la stimulation des investissements. Cet appui financier sera associé à une politique de développement et à une assistance technique afin de fournir un soutien intégré dans cinq domaines prioritaires : les secteurs phares bien établis de l'économie numérique inclusive et des services de financement locaux porteurs de changement, les secteurs émergents dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes, le financement de l'action relative au climat, à l'énergie et à la biodiversité et le financement en faveur des systèmes alimentaires durables.

Le FENU continuera de collaborer étroitement avec le PNUD et le système des Nations Unies pour le développement, en combinant ses moyens de financement avec les capacités opérationnelles et de développement plus larges dudit système, afin de fournir un appui plus efficace aux PMA. De plus, il créera des partenariats forts avec des acteurs des secteurs privé et public en vue de mobiliser des ressources financières supplémentaires et de faire une plus grande différence sur le long terme en matière de développement.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du cadre stratégique du FENU pour 2022-2025.

Documentation

Cadre stratégique du FENU pour 2022-2025 (DP/2022/12)

Point 12**Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud**

L'objectif du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2022-2025 est d'orienter les activités menées par le Bureau en sa qualité d'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies, conformément aux dispositions du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ([A/RES/73/291](#)). Le cadre stratégique définit les objectifs stratégiques du Bureau pour les quatre années à venir, qui sont axés sur trois résultats : a) renforcer l'adoption et la mise en œuvre de politiques de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ; b) renforcer la capacité des entités des Nations Unies de fournir un appui aux pays en développement en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ; c) donner aux pays en développement les moyens de mettre en œuvre le Programme 2030 en tirant parti de l'échange de connaissances et du renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et faciliter la création et le transfert de nouvelles technologies. Le cadre stratégique est étroitement aligné sur la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2020, qui porte sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour 2022-2025.

Documentation

Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour 2022-2025 (DP/CF/SSC/7)

Débat consacré au FNUAP**Point 10****Programmes de pays et questions connexes**

Le Conseil d'administration sera invité à : a) approuver, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs du programme sous-régional pour les Caraïbes et des programmes des pays suivants : Argentine, Cameroun, El Salvador, Érythrée, Guinée-Bissau, Honduras, Malaisie, Maldives, Mozambique, Pérou, Thaïlande et Viet Nam ; b) prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil et Haïti ; c) d'approuver la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan et l'Algérie, la troisième prolongation d'un an du programme de pays du Venezuela et la sixième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen, ainsi que la sixième prolongation de six mois du programme pour la République arabe syrienne (pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022).

Documentation

Prolongation des programmes de pays (DP/FPA/2022/3)

Descriptifs de programme de pays :

Afrique

Cameroun (DP/FPA/CPD/CMR/8) ;
Érythrée (DP/FPA/CPD/ERI/6) ;
Guinée-Bissau (DP/FPA/CPD/GNB/7) ;
Mozambique (DP/FPA/CPD/MOZ/10) ;

Asie-Pacifique

Malaisie (DP/FPA/CPD/MYS/1) ;
Maldives (DP/FPA/CPD/MDV/7) ;
Thaïlande (DP/FPA/CPD/THA/12) ;
Viet Nam (DP/FPA/CPD/VNM/10) ;

Amérique latine et Caraïbes

Argentine (DP/FPA/CPD/ARG/1) ;
Programme sous-régional pour les Caraïbes (DP/FPA/CPD/CAR/7) ;
El Salvador (DP/FPA/CPD/SLV/9) ;
Honduras (DP/FPA/CPD/HND/9) ;
Pérou (DP/FPA/CPD/PER/10).

Point 11

Évaluation

Le plan d'évaluation quadriennal budgétisé pour 2022-2025 a été préparé conformément aux dispositions de la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2019/1), des décisions pertinentes du Conseil d'administration et de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Ce document contient une présentation de la stratégie pour la planification des évaluations et des informations détaillées sur les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées à l'échelle des programmes qu'il est proposé de mener au FNUAP, ainsi que des informations sur le budget, les principaux risques et les modalités de communication de l'information.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision relative au plan d'évaluation quadriennal budgétisé pour 2022-2025.

Documentation

Plan d'évaluation quadriennal budgétisé pour 2022-2025 (DP/FPA/2022/1)

Débat consacré à l'UNOPS

Point 13

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Au paragraphe 7 de sa décision 2021/21, le Conseil d'administration a demandé à l'UNOPS de présenter une évaluation et une justification de la proposition tendant

à créer une réserve distincte pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) et de lui faire rapport à sa première session ordinaire de 2022 et a demandé en outre à l'UNOPS de procéder à une évaluation complète de l'Initiative S3I après la fin de la phase pilote en décembre 2023 et de lui en présenter les conclusions à sa session annuelle de 2024, comme l'avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le rapport soumis par l'UNOPS concerne la première partie de la décision, qui porte sur l'évaluation et la justification de la proposition tendant à créer une réserve distincte pour l'Initiative S3I. Pour atténuer le risque de fluctuation des investissements dans le cadre de l'Initiative S3I, l'UNOPS a proposé au Conseil d'approuver la création d'une réserve distincte pour le financement et l'évaluation de ces investissements, financée à hauteur du montant initialement approuvé par le Conseil. En plus de permettre à l'UNOPS de s'acquitter de ses obligations, créer une réserve pour l'Initiative S3I distincte de la réserve pour la croissance et l'innovation améliorerait la transparence et faciliterait la supervision des activités de programme relatives à l'Initiative S3I, car toutes les incidences financières ne concerneraient qu'une réserve et l'exactitude des informations serait confirmée au moyen d'une évaluation extérieure.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation

Réserve de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ([DP/OPS/2022/2](#))

Point 14

Questions diverses

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
pour sa première session ordinaire de 2022 (31 janvier-4 février 2022, New York)**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 31 janvier	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2022
		Débat consacré aux questions communes	
	15 heures-17 heures	2	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020
		3	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida <ul style="list-style-type: none"> • Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination d'ONUSIDA
Mardi 1^{er} février	10 heures-13 heures	Débat consacré à l'UNOPS	
		13	Déclaration de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Réserve de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
	15 heures-18 heures	Débat consacré au PNUD	
		8	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour 2022-2025
		9	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique du FENU pour 2022-2025
		12	Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour 2022-2025

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mercredi 2 février	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD (suite) Dialogue interactif avec l'Administrateur
	15 heures-17 heures	5	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> État actualisé des consultations relatives au Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
		7	Évaluation du PNUD <ul style="list-style-type: none"> Plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2022-2025 Évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes et réponse de l'administration Évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à l'énergie et à la transition énergétique et réponse de l'administration
Jeudi 3 février	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures-17 heures	10	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays Prolongation des programmes de pays
		11	Évaluation du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> Plan d'évaluation quadriennal budgétisé pour 2022-2025
Vendredi 4 février	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD (suite)
		6	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> Documents relatifs aux programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté des États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2022-2025 Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays Prolongation des programmes de pays
	15 heures-16 heures	14	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> Adoption des décisions restées en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2022